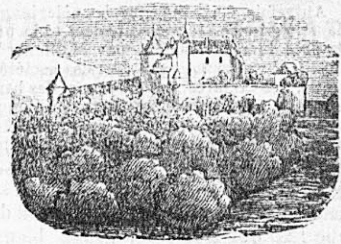




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
» » 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 20 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 29 janvier 1889.

Nous reproduisons l'article suivant paru dans la *Gazette de Lausanne* (numéro de lundi 21 janvier 1889). Après lecture de ces quelques extraits des *Mémoires* de Mgr Marilley, on comprendra pourquoi il n'a pas voulu que sa dépouille mortelle passât, le jour de ses funérailles, devant le N° 13, et pourquoi le cortège funèbre a défilé par la rue des Epouses au lieu de la Grand'rue :

Monseigneur Marilley et la « Liberté. »

Ceux qui me sont ennemis sans cause m'ont poursuivi, comme on chasse après l'oiseau. (Lamentations.)

Mgr Marilley, avons-nous dit, était rentré attristé de son voyage de 1877 à Rome. Les intrigues ourdies contre lui par MM. Schorderet et Soussens, la part qu'y avait prise une fraction notable du clergé, dénotaient un état de choses anormal. Sans doute, l'évêque avait reçu les consolations et les bénédictions du Saint-Père, mais en reprenant la direction de son diocèse, il devait se demander si son autorité épiscopale serait respectée et assez forte pour triompher de ses ennemis. L'avenir lui apparaissait d'autant plus sombre qu'il savait les difficultés religieuses compliquées de problèmes politiques et le gouvernement fribourgeois trop timoré pour lui prêter son appui moral dans la résistance aux assauts qu'il aurait à soutenir. Enfin, ses ennemis — il avait pu s'en convaincre — avaient des intelligences à Rome même. Pourrait-il les neutraliser et trouverait-il toujours dans le Saint-Siège protection et secours ?

Pie IX était mort le 7 février 1878. Léon XIII était monté sur le trône pontifical. Au mois de juin de la même année, Mgr Marilley partait pour la Ville éternelle. Il y allait chercher des directions et des conseils.

Le 17 juin, il écrivait au cardinal Franchi, secrétaire d'Etat, pour demander au Saint-Père une audience. Parlant de l'administration de son diocèse, il disait : « Elle a été soumise, dès le principe, à des épreuves multipliées, mais ces épreuves, dans ce dernier temps en particulier, sont devenues pour

moi plus pénibles, et je sens le besoin, pour me tirer d'embarras, de recourir aux conseils paternels, ainsi qu'à la haute protection du vicairé de Jésus-Christ. »

Le 3 juillet, Mgr Marilley adressait une lettre au pape lui-même : il avait, disait-il, quitté la Suisse avec l'intention de donner sa démission; toutefois, si le pape ne l'acceptait pas, il resterait à son poste, avec l'espoir que le Saint-Père relèverait son courage abattu et consolera son « pauvre cœur abreuvé d'amertume ». A la lettre était joint un mémoire intitulé : « Renseignements sur la situation présente du diocèse de Lausanne, fournis à Sa Sainteté... » en vue d'obtenir pour l'évêque soussigné des directions qu'il puisse suivre et faire suivre après son retour. »

Rien mieux qu'une analyse de ce document ne peut montrer quelle situation était faite à l'évêque dans son propre diocèse.

La division existe, disait l'évêque, et c'est un parti, ou une coterie, qui en a jeté les funestes semences, non seulement parmi les citoyens catholiques, généralement animés d'intentions droites et professant un sincère attachement à notre sainte religion, mais encore dans les rangs du Clergé. A la tête de cette coterie ou de ce parti se trouvent, comme faiseurs de la division et sans en calculer la portée, certains esprits exaltés, qui, même dans les matières religieuses et contrairement au respect et à la soumission qu'ils doivent à leurs supérieurs légitimes, érigent leurs idées en vérités incontestables, condamnant tout ce qui est opposé, prétendant être les seuls organes comme les seuls interprètes de l'idéal du vrai catholicisme et prodiguant les qualifications de radical, de libéral plus dangereux que les hérétiques, libres-penseurs ou impies, à quiconque ne pense ou ne parle pas comme eux. Propager ces idées et cette manière de voir, les faire prévaloir et triompher à tout prix et par tous les moyens licites et honorables ou non, tel est leur but et ils ne cessent de le poursuivre soit dans les journaux où la charité n'est pas plus ménagée que la vérité, soit dans les réunions populaires qu'ils provoquent sans nécessité et avantage, mais auxquelles ils ont soin de donner une couleur ou un prétexte religieux pour y attirer plus facilement les religieuses populations de la campagne et où ils font entendre, par eux-mêmes ou par quelques affidés, un langage de véritables tribuns. Or, l'évêque soussigné n'a pas cra pouvoir en conscience marcher aveuglément sous une telle bannière ni souscrire à de telles prétentions; et c'est par cela qu'il a encouru l'animadversion — pour ne rien dire de plus — de ce parti qui, dès lors, passe à côté et le plus souvent va à l'encontre de son autorité, sauf quelques cas rares où, pour la forme, il s'adresse à lui.

Au point de vue purement civil, le parti qui vient d'être signalé ne se montre pas plus respectueux envers l'autorité légitime. S'agit-il de l'élection d'un magistrat ou d'un député au conseil souverain, au lieu de respecter et de soutenir par un concours loyal les vues des magistrats vraiment chré-

tiens que le canton de Fribourg a le bonheur de posséder, ce parti s'efforce, par l'action de ses affidés et par les plus basses intrigues, d'imposer à ces magistrats les candidats de son choix, qu'il fait recommander exclusivement par ses journaux.

Mgr Marilley dénonçait ensuite M. le chanoine Schorderet comme le « porte-étendard, la véritable personnification » du parti. Il signalait au Saint-Père les manœuvres déloyales de ce prêtre, qui, au lieu de se consacrer à son ministère sacré, courait le pays et l'étranger pour s'occuper « de diverses œuvres qui, quoique bonnes en principe peut-être, quelquefois en apparence seulement, n'entrent cependant pas dans la sphère des devoirs inhérents à sa mission sacerdotale et pastorale. » Il montrait M. le chanoine Schorderet créant dans le diocèse une véritable administration à côté de l'administration épiscopale, et « élevant autel contre autel ». Il faisait l'énumération des diverses œuvres que cet homme violent et passionné avait créées et faisait servir à l'accomplissement de ses desseins ambitieux.

Il citait, en premier lieu, « les lieux de réunion » décorés du beau nom de *Cercles catholiques*, lesquels, comme tels, sont affranchis de la surveillance de la police, et où, dès lors, non seulement les laïques, mais encore les prêtres qui en font partie, peuvent passer une bonne partie de la nuit, jusqu'à une et deux heures du matin. C'est là que M. Schorderet, pérorant et s'agitant, « jette le blâme et l'insulte à la face de quiconque ose le contredire ou le désapprouver. » Venait ensuite l'Imprimerie catholique, où travaillent des « jeunes filles vivant sous une règle commune, mais en dehors absolument de toute intervention de la part de l'autorité diocésaine qui n'a été consultée en aucune manière et ignore ce qui s'y passe. »

Mgr Marilley signalait ensuite les pèlerinages, les assemblées convoquées par l'Association de Pie IX et « l'Œuvre de la bonne presse » comme spécialement exploités par M. Schorderet et ses adhérents « pour agiter les populations et exercer sur elles une action incessante qui doit conduire le parti à la domination absolue, religieuse et politique. »

Que les pèlerinages soient des œuvres bonnes en elles-mêmes, Mgr Marilley ne le conteste pas, mais, sous la direction de M. Schorderet et de ses agents, ils ne peuvent produire, dit-il au pape, que « des résultats nuisibles et malheureux, quelquefois même scandaleux. »

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 17

L'OR TYRAN

PAR PAUL VERDUN

XII

MAZAS

Autrefois, les prisonniers à Paris étaient transportés dans une voiture qui avait reçu du peuple le surnom pittoresque de *Panier à salade*.

C'était une sorte de cabriolet séparé en deux parties par une grille. Sur la banquette du devant prenait place le conducteur et le gendarme; à l'intérieur, derrière la grille, s'asseyait le prisonnier.

Ce système avait un inconvénient, il permettait au détenu de communiquer avec le public soit en faisant des signes, soit en criant.

D'un autre côté, s'il y avait plusieurs personnes à transporter, on ne pouvait les isoler qu'en employant plusieurs voitures, ce qui était peu commode et plus coûteux.

La voiture cellulaire, dont on se sert actuellement, n'a pas ces inconvénients. Elle transporte un grand nombre de prisonniers en les maintenant isolés du public et de leurs compagnons de route.

C'est une sorte d'omnibus porté sur quatre roues et traîné par deux vigoureux perchérons. Au centre, un couloir va d'un bout à l'autre dans le sens de la longueur. De chaque côté sont disposées des cellules étroites munies d'une banquette fixée contre la paroi, et closes par des portes percées chacune d'un judas. Un garde municipal va et vient dans le couloir et surveille les détenus par les judas qu'il peut ouvrir du dehors.

Il semblerait que, dans ces conditions, il soit impossible aux prisonniers de s'échapper. Pourtant, il n'y a pas de longues années, une évasion s'est produite pendant le trajet de la voiture cellulaire de Mazas au Palais de justice.

Le plancher d'une cabine, pourri par l'humidité et usé par le frottement des pieds, fléchissait sous le poids d'un détenu. Il s'en aperçut, et, sans faire de bruit, lentement, patiemment, il réussit à arracher une volige, puis une autre, puis une troisième, jusqu'à ce que le trou fût suffisant pour lui permettre de passer. Il se laissa alors tomber sur la chaussée, et prit la fuite sans avoir été aperçu du garde municipal qui, arrivé à destination, fut bien étonné, en ouvrant la porte de la cage, de trouver l'oiseau envolé.

C'est dans une de ces voitures que monta Marchand, en sortant de sa cellule, et qu'il fut transporté à Mazas.

Le voyageur qui prend le chemin de fer de Paris à Vincennes, et qui, en sortant de la gare, suit, emporté par la vapeur, l'avenue Daumesnil, aperçoit à sa droite les hauts murs en meulière de la gigantesque prison. C'est sombre, c'est solide, c'est aussi grandiose.

La prison proprement dite est contenue dans une vaste enceinte formée par deux murailles parallèles, entre lesquelles circule un chemin de ronde gardé jour et nuit par des senti-

nelles. Un poste de soldats placé à l'entrée de la maison pourvoit à ce service.

C'est par la grille qui s'ouvre sur le boulevard Mazas que la voiture cellulaire pénétra dans la maison. Elle tourna dans une large cour dont les murs sont tapissés de lierres magnifiques, et vint s'arrêter devant le corps de logis qui contient le cabinet du directeur, le greffe et la salle d'attente.

La porte de la cabine de Marchand fut ouverte, et il sortit de la voiture en descendant les degrés du marchepied. On lui fit gravir deux marches et on l'introduisit dans la salle d'attente.

Cette pièce est un large couloir bordé à droite et à gauche de cellules qui montrent une disposition particulière: le plafond est formé par une grille de fer.

Le romancier qui, malgré sa position moins qu'agréable, ne perdait pas une occasion d'observer un détail nouveau, entraîné qu'il était par la curiosité propre aux écrivains, leva le bras, et vit qu'il pouvait atteindre aisément avec la main les barres de cette grille.

Immédiatement, l'idée du suicide traversa son cerveau. Il était si facile d'accrocher une ficelle, un lacet de soulier, une ceinture, une bretelle, une cravate après ces barreaux, et de s'y pendre.

Il se souvint avoir entendu raconter qu'en effet des prisonniers enfermés dans ces cellules s'étaient tués de cette façon. Marchand passa un certain temps dans ce cabanon, puis on vint l'en tirer pour le conduire au greffe, où on lui fit subir les formalités multiples de l'écrout.

Après qu'il eut répondu à une quantité considérable de questions, on lui fit traverser le vestibule, et on l'introduisit

MES

ait savoir qu'il tiendra son tous les jours de foire, ainsi li après la foire, sur la place e Cheval-Blanc, à BULLE.

genbass, fab' de limes, ccesseur de Ph. Guidi, ue de Morat, Fribourg.

ts hypothécaires.

nt chargé de placer des som- e importance au 4 1/2 %, en ond rang.

TUDE

ncié en droit u d'agent d'affaires GILLET, à Bulle.

recouvrements amiables et eignements commerciaux. — érance d'immeubles. — Prêts négociation de titres.

t le mardi et les jours de [663]

re à vendre :

l'habitation, comprenant ne grange, écurie et remise, la maison, avec un jardin, du village de La Tour-de-esser au bureau du journal [38]

Z vos cheveux!

le *la Végetaline*, lotion cheveux, au suc de Malva, cheville abondante. Se vend rand flacon à 2 fr. et 3 fr. 50, OT, coiffeur, à Bulle. [369]

du bas-ventre.

rganes génitaux. Contagion leurs suites. Impuissances. Ardeur d'urine. Perématurité. Affections de la ns. Traitement par corres- es inoffensifs. Point de de- a profession; discrétion. Polyclinique privée, Glaris.

ité indisputable

NO SOLUBLE

Marque

RÜNGLI

Zürich

OCOLAT

tes et en poudre

re recouvrements

ET, procureur,

BULLE

amiables et juridiques. — eignements. — Gérances.

hcaires. [557]

louer :

ment de 5 pièces au rez-de-aison Castella, en ville.

otaire Durck, à Bulle. [495]

Deux bonnes *mères*

vaches, l'une vélée pour le 1^{er} mars; deux *g* chez Alphonse Desroix. [40]

ENDRE

le tisserand. [41]

oniface BRASEY, à Morlon.

de une *fil* forte et ro buste, de 20 à 30 ans peu la cuisine. [27]

bureau du journal.

ne stomacal.

ue privée à Glaris. Grâce à un lettre, j'ai été parfaite non catarrhe stomacal, fait avec flatuosité, renvois, vagement, oppression à l'après avoir mangé, dont je es années. Worb, avril 1887. [47]

Autrefois, écrit l'évêque, les pèlerinages s'accomplissaient dans le silence, le recueillement et la prière... Aujourd'hui, d'après le mode adopté par M. Schorderet et le soi-disant Comité des pèlerinages, il faut des sociétés de chant et de musique, des fanfares, des drapeaux, des banquets, avec discours et toasts ; il faut des meetings, où l'on prononce des harangues de tribuns, et à la fin desquels M. Schorderet, du haut d'une tribune et sur une place publique, ose annoncer qu'il va donner, au nom de Sa Sainteté Léon XIII, la bénédiction apostolique.

Mêmes abus dans l'exploitation de l'Association de Pie IX, qui a fait un grand bien aussi longtemps qu'elle a été dirigée par des hommes sérieux, mais dont la coterie Schorderet et Soussens a réussi à s'emparer et qui, dès lors, n'a plus été qu'un instrument de domination :

Alors, dit le mémoire épiscopal, ont commencé presque aussitôt ces réunions nombreuses et souvent tumultueuses qui, fréquentées non seulement par des citoyens, mais encore par des femmes et des enfants, ne tardèrent pas à dégénérer en véritables assemblées populaires et ont donné lieu, dans diverses circonstances, à de vrais scandales. C'est là, en effet, que sont prononcées, souvent bien mal à propos et au mépris de toutes les convenances, des harangues de mauvais goût, des harangues échevelées qui, par une déplorable confusion des idées religieuses et politiques, affligent des auditeurs raisonnables, divisent les citoyens, déconsidèrent le clergé et fournissent aux mauvais journaux une ample matière de récriminations et de perfides attaques.

Il est regrettable de devoir ajouter qu'à l'exemple de leur chef ce sont certains ecclésiastiques qui, trouvant là, dans les repas et au cabaret, une occasion de satisfaire leur penchant à la boisson, sont les premiers à donner le mauvais exemple. Aussi l'évêque soussigné a-t-il cru de son devoir de se tenir désormais éloigné des ces réunions qu'il avait, une fois ou l'autre, au moins dans le principe, honorées par sa présence.

Parlant enfin de l'œuvre dite « de la bonne presse », Mgr Marilley demande si le journalisme est bien dans la mission du prêtre et, quand cela serait, si les hommes qui l'exercent dans son diocèse ont bien pour cela les qualités voulues. « Il est au moins permis de douter, écrit-il, quand on voit et qu'on sait ce qui se passe à Fribourg à cet égard. »

Mgr Marilley proposait ensuite au Saint-Père des remèdes : l'interdiction au « Comité des pèlerinages » de porter ce titre et la défense absolue de tout pèlerinage non autorisé par l'évêque ; la transformation des bruyantes assemblées de l'Association de Pie IX en réunions de délégués des sections, d'entente avec le comité central de cette société ; en ce qui concerne la presse, la remise en vigueur de certaines règles des Constitutions diocésaines envisagées comme tombées en désuétude par le jeune clergé.

Celui-ci, disait Mgr Marilley, se montre, en effet, beaucoup plus préoccupé de la lecture des journaux, des controverses et des débats si souvent passionnés des partis politiques, de courses inutiles, que de la prière et des études sérieuses qui lui feraient aimer et saintement pratiquer les devoirs de son auguste ministère. Or, les susdites Constitutions diocésaines défendent sévèrement aux membres du clergé de faire imprimer un écrit quelconque qui n'aurait pas été préalablement examiné et approuvé par l'autorité ecclésiastique supérieure. A cette défense renouvelée, il faudrait aujourd'hui, ce semble, ajouter celle de se mêler aux controverses ou débats et de descendre dans l'arène des partis politiques. Puis, comme l'œuvre de la bonne presse, comme l'entend M. Schorderet, paraît intimement liée avec les « cercles catholiques », il y aurait lieu de renouveler aussi le point des Constitutions diocésaines qui défend la fréquentation, sans motif légitime, des établissements où se vendent le vin et les liqueurs.

En résumé, Mgr Marilley demandait à Léon XIII si la conduite qu'il avait tenue à l'égard des tendances signalées par lui comme pernicieuses était approuvée et si le Saint-Siège donnait sa sanction aux réformes proposées.

Le mémoire portait la date du 3 juillet 1878. Le 25 du même mois, le cardinal Franchi annonçait à Mgr Marilley que M. le chanoine Schorderet avait

reçu l'ordre de se soumettre entièrement à l'autorité diocésaine, de présenter des excuses à l'évêque et de laisser modérer son zèle pour les bonnes œuvres par les lumières de son chef hiérarchique. En même temps, Léon XIII autorisait Mgr Marilley à se faire rendre compte des œuvres qu'il avait signalées dans son mémoire et à les surveiller.

Mgr Marilley rentrait donc dans son diocèse, non seulement consolé, mais appuyé par Léon XIII et, en apparence du moins, suffisamment armé pour faire régner la discipline dans son clergé. Mais malgré cela, il dut bientôt reconnaître son impuissance à résister à l'hostilité et à la révolte d'une fraction notable de ses prêtres qui, en dépit des exhortations et des interdictions épiscopales, continuaient à chercher au Cercle catholique de Fribourg leurs inspirations et des règles de conduite. Le mal était déjà trop grand pour qu'il pût y être paré ; un irrémédiable antagonisme était né entre l'évêque et ses administrés soutenus par le gouvernement.

Mgr Marilley s'en rendit compte. Il sentait et savait qu'à Rome même le terrain était miné. Le 6 octobre 1879, il demandait à Léon XIII sa démission, accompagnant sa lettre d'un nouveau mémoire sur la situation intérieure du diocèse.

Cette coterie (du Cercle catholique), dit-il, a établi dans l'ordre ecclésiastique une administration plus ou moins occulte, en dehors de l'autorité épiscopale dont elle ne tient aucun compte, cherchant à la déconsidérer dans le diocèse et au dehors — à Rome même, comme le prouvent les documents que j'ai dans ma possession. Mais en même temps, pour se donner plus de crédit auprès de nos religieuses populations, elle ne manque aucune occasion d'invoquer l'autorité du Saint-Siège, dont elle dit posséder l'appui et la protection. Une chose à cet égard, et bien déplorable encore, mais que je ne puis taire ici, c'est qu'à cette coterie appartient, à quelques exceptions près, le jeune clergé formé depuis vingt-deux ans au séminaire diocésain, en partie au moins clergé indiscipliné et orgueilleux, clergé ami du bien-être, assez souvent de la boisson, passionné pour la lecture des journaux et les voyages, peu dévoués à ses devoirs et aux occupations sérieuses. Le mal est donc grand déjà à l'heure présente, si grand même qu'un demi-siècle ne suffira pas pour le réparer, et il menace de s'agrandir encore si une main ferme et vigoureuse n'y vient apporter remède prompt et efficace.

Une démission d'évêque est un fait rare. Pour en trouver une seconde dans l'histoire de l'Evêché de Lausanne, il faut remonter à 1476. Les motifs qui autorisent une détermination de ce genre sont résumés dans les deux vers suivants :

*Debilis, ignarus, male conscius, irregularis,
Quem mala plebs odit, dans scandala, cedere possit.*

Avant d'avoir reçu sa démission, Mgr Marilley, par une lettre du 3 novembre 1879, avait approuvé la fondation du journal *le Bien public*. Quinze jours après, il adressait au clergé de son diocèse une circulaire exigeant qu'il en fût donné lecture intégrale dans toutes les chaires, sans aucun commentaire. Dans cette circulaire, l'évêque constatait que « certains journaux » s'étaient permis de donner des directions sur la façon de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée conception de la Vierge et d'ouvrir des listes de souscription pour offrir à Léon XIII les *Etrennes de l'Immaculée conception* ; il invitait les fidèles à se préparer à la fête « par la prière et la fréquentation des sacrements », en attendant d'ultérieurs renseignements sur les cérémonies du jour ; il déclarait ignorer l'organisation et la destination de la souscription et priait les fidèles, pour le cas où il s'agirait d'un supplément à l'œuvre du denier de St-Pierre, de faire parvenir leurs dons à l'Evêché.

L'une, la plus grande, porte sur le recto les numéros de la galerie, de l'étage, de la cellule, et, sur le verso, le mot : Palais. Lorsque cette plaque présente au regard le recto, elle indique que la cellule est occupée. Quand, au contraire, elle offre à lire le mot Palais, inscrit sur son verso, c'est que le détenu est parti au Palais de justice, soit pour être interrogé par le juge d'instruction, soit pour être jugé.

L'autre plaque, beaucoup plus petite, porte le numéro qui a été attribué au détenu, lorsqu'il a été écroué. Cette plaque doit le suivre au promenoir, au parloir à l'infirmerie, partout.

Les dimensions des cellules, toutes pareilles, sont, en longueur, de 3^m60 ; en largeur, de 1^m95 ; en hauteur, de 2^m85. Leur capacité totale mesure 21 mètres cubes. Elles sont peintes en jaune clair, et éclairées par une fenêtre fixe, placée très haut, en face de la porte. Cette fenêtre contient, dans sa partie la plus rapprochée du plafond, un vasistas que le détenu peut ouvrir et fermer lui-même à l'aide d'une tringle de fer.

Marchand inventoria d'un regard le mobilier qui était mis à sa disposition.

Il se composait d'une petite table scellée dans le milieu du mur, et d'une chaise de paille placée auprès.

Il la prit pour s'y asseoir, car il était fatigué et des émotions par lesquelles il avait passé, et des cahots de son voyage dans la voiture cellulaire dont les ressorts sont loin de valoir ceux d'un landau.

Comme il tirait cette chaise, quelque chose arrêta son mouvement. Il regarda et vit qu'elle était attachée à la muraille par une chaîne de fer.

— A quoi sert cette chaîne ? demanda-t-il au surveillant

Ce désaveu net et formel d'une entreprise financière, conduite avec grande ostentation par le Cercle catholique et à laquelle les chefs du gouvernement s'étaient nominativement associés, causa chez les ennemis du vieil évêque une irritation qui survécut à la démission du prélat et le poursuivit, implacable, jusqu'au bord du tombeau.

La profonde retraite dans laquelle Mgr Marilley a vécu après sa démission n'a, en effet, point mis un terme aux persécutions, souvent ingénieuses, toujours acharnées, de ses adversaires. Il fut accusé jusqu'à Rome de faire de l'opposition à son successeur Mgr Cosandey ; les prêtres qui lui étaient restés attachés étaient suspectés, quelquefois même indignement maltraités. Ses ennemis ont poussé leur haine jusqu'à priver l'archevêque de la sépulture de son choix, dans l'église de Châtel-St Denis !

En revanche, les sympathies de la population de Fribourg n'ont jamais abandonné le vieil évêque.

Le 28 mai 1881, une grande manifestation populaire, avec sérénade aux flambeaux et discours, célébra à Fribourg le cinquantième anniversaire de l'ordination de Mgr Marilley. La *Liberté* y vit « exploitation révolutionnaire de Mgr Marilley, une déclaration de guerre à Rome sur la tête d'un évêque ». Celui-ci en accepta cependant l'hommage et elle ne lui a pas nui aux yeux de Léon XIII, puisque, postérieurement à cette fête, le Saint-Siège conféra à Mgr Marilley la prélature archiepiscopale.

Les faits que nous venons de rappeler étaient connus en partie. On savait l'hostilité du clergé fribourgeois et sa révolte. On savait que le chef du diocèse avait fini par y succomber. Mais il faut que l'histoire sache aussi que celui qui vient de mourir n'a pas manqué à son devoir et a courageusement dénoncé au chef suprême de l'Eglise la situation qui lui était faite, la division semée dans le diocèse, les fauteurs de la discorde et les dangers d'une pareille situation pour l'avenir. L'histoire doit savoir que le prêtre qui, après les secousses révolutionnaires de 1848, a restauré le diocèse de Lausanne, relevé le séminaire, réclamé les biens d'église sécularisés et rendu les couvents supprimés à leur destination, a été, pendant les dernières années de son sacerdoce et de sa vie, en butte aux intrigues d'une association d'hommes aussi peu loyaux que généreux, qui n'ont cessé de pourchasser le vénérable vieillard jusqu'au dernier jour.

La mémoire de Mgr Marilley et de son œuvre n'en restera pas moins, et pour toujours, honorée et vénérée des catholiques fidèles et des hommes de cœur.

NOUVELLES SUISSES

Nomination. — Le Conseil fédéral vient de nommer instructeur chef de l'arme de l'artillerie M. le colonel Schumacher, instructeur de 1^{re} classe, en remplacement de M. Bleuler.

Législation. — L'Assemblée fédérale avait invité le Conseil fédéral à lui faire un rapport et des propositions sur la publication d'un Recueil officiel ne contenant que les lois et arrêtés en vigueur.

Sur la proposition du Département fédéral de justice et police, le Conseil fédéral a décidé de répondre à l'Assemblée fédérale qu'il estime utile d'ajourner cette publication de dix-huit mois à deux ans ; on pourra disposer alors, à titre de travaux préparatoires importants, soit du répertoire Hotz, déjà publié,

qui était entré avec lui dans sa cellule et se tenait debout près de la porte entrouverte.

— A empêcher le prisonnier de lever la chaise assez haut pour frapper un gardien, répondit l'homme d'un ton très doux.

— Ah ! très bien ! fit Marchand.

Est-ce que je passerai la nuit ici ? demanda-t-il ?

— Oui.

— Sur quoi couchera-t-je ? Je n'aperçois ni lit, ni rien qui y ressemble.

— Regardez à droite et à gauche, indiqua le surveillant en étendant la main, mais sans quitter la place où il se trouvait.

Vous voyez ces deux crochets de fer ?

— Oui.

— Vous y accrocherez pour la nuit votre hamac. Votre literie se compose d'une sangle, d'un matelas, de deux draps et deux couvertures.

Vous trouverez le tout roulé sur la planchette triangulaire qui est là-haut.

— Un matelas ! un seul ! sans paille ! Ça ne compose pas une couchette bien moelleuse !

— Que voulez-vous ? On n'est pas en prison pour s'amuser !

Il y a beaucoup de détenus pour lesquels c'est un grand luxe que de coucher dans un pareil lit. En liberté, ils n'en ont pas autant.

Vous trouverez, sur l'autre planche que voici, les objets dont vous aurez besoin : une gamelle, un gobelet, une cuiller en bois, un *geigneur*...

soit de celui que pu
avocat.

Zurich. — M. cantonale et en mé
sale de Dielsdorf, a
pour détournement
de la Banque. B.
clients, mais n'insc
tie des versements
qu'un négociant ay
courant, B. garda
plement le solde à

— Emile Vogel
comparaissait la s
criminel, ayant à r
d'assassinat. Il a

de son maître, à qu
tre ne donnait que
ques ; il a également
maines plus tard u
voques, mais il n'a
deuxième crime. L
fléchir les jurés e
qu'une brute malhe
ses actes, mais le j
sabilité et Vogel a
à perpétuité.

— Le tribunal
cant de brosses, l
avait tenté de tue
sur elle trois coups
damner à 6 ans de
subie, au bannisse

Berne. — Une
rivée à un jeune ho
Porrentruy, qui ve
marché et qui av
coin de son mouch
poléons obtenus er
son marché, il repr
qu'en traversant u
pris dans un lacet.

empressement et l
rière au moyen de
lien, il le jette sur
doublement conten
cousse lui arrache
nait ; il se retour
lièvre, qu'il croyait
bes avec l'argent de
napoléons courent

— M. Probst, c
en remplacement d
de Wattenwyl, con
vingtaine de voix.

Argovie. —
une femme qui a
cueil et imprimer
années.

Thurgovie. —
venu le port le plu
Pendant les dix pr
gous de marchand
1^{er} septembre au
transports ont am
135 wagons par jou

Vaud. — Le l
plusieurs semaines,
couche de glace. D
sonnes, parmi lesqu
trouvaient réunies
cantiniers, fournis
sommations, se disp
puis l'hiver 1881,
qu'elle l'est mainte
neurs traverser le l
(plus d'un kilomètr

— On a envoyé
perbe touffe de prim
« De tous côtés,
exceptionnelle pen
monts, les Diablere
beau soleil, ne rest
vez vous en convain
plantes de primevè
1800 mètres d'altit

Valais. — Sam
faisant sa ronde ha
la lumière dans une
Italien en train de
son voisin. Le gar
le lui commandait
roles du délinquant
dre plutôt que de c

dans la prison proprement dite par le guichet central qui est le rond-point.

De là il embrassa l'ordonnance de toute la construction, et il s'arrêta, saisi d'admiration.

Mazas, c'est la prison-type, sévère, impassible, inflexible. On y sent peser la main puissante de la justice, et, d'ailleurs, son plan présente l'aspect d'une main aux six doigts étendus, ou encore d'un éventail ouvert.

Le bouton est représenté par une salle circulaire, au milieu de laquelle s'élève une rotonde vitrée ; les branches sont formées par six vastes galeries, hautes de 12^m50, larges de 3^m50 et longues de 80^m (1). Ces énormes couloirs aboutissent dans la salle du rond-point.

Ces galeries ont trois étages, y compris le rez-de-chaussée. Elles contiennent douze cents cellules, et peuvent renfermer onze cents cinquante détenus.

Marchand, escorté de près, fut conduit à la cellule qui lui était destinée.

Les cellules sont fermées par des portes solides en chêne plein, ouvertes dans la partie supérieure d'un guichet, percé lui-même d'un jadas, par lequel les surveillants peuvent examiner ce que font les détenus.

Au niveau du guichet, dans l'intérieur, une planchette fait saillie. Lors de la distribution des vivres, on y pose une gamelle.

Sur la face externe de chaque porte, un numéro d'ordre est peint en noir.

Il s'y trouve aussi accrochées deux plaques en zinc.

(1) Ces dimensions et ces détails sont reproduits d'après Maxime du Camp.

mel d'une entreprise finan-
e ostentation par le Cercle
les chefs du gouvernement
associés, causa chez les
ne irritation qui survécut à
le poursuivit, implacable,

as laquelle Mgr Marilley a
a, en effet, point mis un
vent ingénieuses, toujours
ires. Il fut accusé jusqu'à
tion à son successeur Mgr
lui étaient restés attachés
ois même indignement mal-
poussé leur haine jusqu'à
culture de son choix, dans

hies de la population de
donné le vieil évêque.
ande manifestation popu-
beaux et discours, célé-
antième anniversaire de
La Liberté y vit « exploi-
Mgr Marilley, une déclara-
eur la tête d'un évêque ».
ant l'hommage et elle ne
éon XIII, puisque, posté-
Saint-Siège conféra à Mgr
piscopale.

s de rappeler étaient con-
ostilité du clergé fribour-
ait que le chef du diocèse
Mais il faut que l'histoire
vient de mourir n'a pas
courageusement dénoncé
la situation qui lui était
s le diocèse, les fauteurs
s d'une pareille situation
savoir que le prêtre qui,
onnaires de 1848, a res-
e, relevé le séminaire, ré-
larisés et rendu les cou-
nation, a été, pendant les
cerdoce et de sa vie, en
ociation d'hommes aussi
ui n'ont cessé de pour-
jusqu'au dernier jour.
ley et de son œuvre n'en
oujours, honorée et véné-
des hommes de cœur.

SUISSES

eil fédéral vient de nom-
rme de l'artillerie M. le
cteur de 1^{re} classe, en

lée fédérale avait invité
un rapport et des pro-
d'un Recueil officiel ne
tés en vigueur.

artement fédéral de jus-
ral a décidé de répondre
estime utile d'ajourner
t mois à deux ans ; on
de travaux préparatoi-
rtoire Hotz, déjà publié,

cellule et se tenait debout

lever la chaise assez haut
dit l'homme d'un ton très

demanda-t-il ?

n'aperçois ni lit, ni rien qui

indiqua le surveillant en
r la place où il se trouvait.
e fer ?

mit votre hamac. Votre li-
un matelas, de deux draps
r la planchette triangulaire

pailleuse ! Ça ne compose

as en prison pour s'amuser !
ur lesquels c'est un grand
eil lit. En liberté, ils n'en

anche que voici, les objets
lle, un gobelet, une cuiller

(A suivre.)

soit de celui que publie actuellement à Bâle M. Wolff, avocat.

Zurich. — M. Bossard, inspecteur de la Banque cantonale et en même temps directeur de la succursale de Dielsdorf, a été arrêté la semaine dernière, pour détournements commis au préjudice de clients de la Banque. B. recevait les dépôts d'argent des clients, mais n'inscrivait dans les livres qu'une partie des versements, empochant le reste. C'est ainsi qu'un négociant ayant versé 4800 fr. à son compte courant, B. garda 2000 fr. pour lui et inscrivit simplement le solde à l'actif du négociant.

— Emile Vogel, valet de ferme, âgé de 24 ans, comparait la semaine passée devant le tribunal criminel, ayant à répondre des crimes d'incendie et d'assassinat. Il a avoué avoir mis le feu à la maison de son maître, à qui il en voulait parce que ce maître ne donnait que de mauvais vin à ses domestiques ; il a également reconnu avoir tué quelques semaines plus tard une femme Huber, de mœurs équivoques, mais il n'a pu donner aucune raison sur ce deuxième crime. Le défenseur de Vogel a essayé de fléchir les jurés en déclarant que l'accusé n'était qu'une brute malheureuse, n'ayant pas conscience de ses actes, mais le jury s'est prononcé pour la responsabilité et Vogel a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Le tribunal criminel avait à sa barre un fabricant de brosses, Hoppelhäuser, sujet alsacien, qui avait tenté de tuer la femme Laubacher en tirant sur elle trois coups de revolver. H. s'est entendu condamner à 6 ans de travaux forcés et, une fois sa peine subie, au bannissement perpétuel de la Suisse.

Berne. — Une surprenante mésaventure est arrivée à un jeune homme d'un village des environs de Porrentruy, qui venait de vendre une génisse au marché et qui avait soigneusement serré dans un coin de son mouchoir de poche les quatre beaux napoléons obtenus en échange de la bête. Heureux de son marché, il reprenait le chemin de son logis, lorsqu'en traversant un petit bois, il aperçoit un lièvre pris dans un lacet. Notre villageois s'en empare avec empressement et lui ayant lié une des pattes de derrière au moyen de son mouchoir, à défaut d'autre lien, il le jette sur son épaule et poursuit sa route, doublement content. Tout à coup une brusque secousse lui arrache de la main le mouchoir qu'il tenait ; il se retourne et voit avec ahurissement son lièvre, qu'il croyait bien mort, détalant à toutes jambes avec l'argent de la génisse. L'animal et les quatre napoléons courent encore.

— M. Probst, candidat radical, a été élu député en remplacement de feu M. le colonel de Buren. M. de Wattenwyl, conservateur, n'est battu que d'une vingtaine de voix.

Argovie. — Il vient de mourir, à Brugg, une femme qui avait fait confectionner son cercueil et imprimer les faire-part depuis plusieurs années.

Thurgovie. — Le port de Romanshorn est devenu le port le plus important du lac de Constance. Pendant les dix premiers jours de janvier, 1000 wagons de marchandises sont arrivés par le lac. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 1888, les bateaux-transports ont amené 16,200 wagons, en moyenne 135 wagons par jour.

Vaud. — Le lac de Bret est recouvert, depuis plusieurs semaines, d'une très épaisse et magnifique couche de glace. Dimanche passé, environ 400 personnes, parmi lesquelles beaucoup de demoiselles, se trouvaient réunies sur cette grande surface où trois cantiniers, fournis d'excellents vins et de bonnes consommations, se disputaient les faveurs du public. Depuis l'hiver 1881, la glace n'a pas été aussi belle qu'elle l'est maintenant, ensuite qu'on a vu des patineurs traverser le lac dans sa plus grande longueur (plus d'un kilomètre) en 2 1/4 minutes.

— On a envoyé des Diablerets à la Revue une superbe touffe de primevères accompagnées de ces mots : « De tous côtés, il y a des exemples de végétation exceptionnelle pendant ce splendide hiver ; les Osmonts, les Diablerets surtout, qui ont tant joui de ce beau soleil, ne restent pas en arrière, comme vous pouvez vous en convaincre, à la vue de ces deux ou trois plantes de primevères que j'ai cueillies ce matin à 1800 mètres d'altitude. »

Valais. — Samedi soir, la police locale de Saxon, faisant sa ronde habituelle, aperçut après minuit de la lumière dans une écurie. Elle y entra et trouva un Italien en train de traire une vache appartenant à son voisin. Le garde dressa procès-verbal, ainsi que le lui commandait son devoir, sans se soucier des paroles du délinquant, qui déclarait qu'il irait se pendre plutôt que de comparaître devant la justice.

Dimanche matin, on a trouvé le malheureux pendu dans sa grange.

Genève. — M. Carteret est mort lundi, à 3 heures.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — Résultat complet de l'élection : Electeurs inscrits : 568,697. Votants : 435,860.

Boulangier est élu par 244,070 voix. Jacques en a obtenu 162,520. Boulay, socialiste, 16,760. Divers, 10,358.

Majorité pour Boulangier sur tous ses autres concurrents, 54,332 voix. Majorité contre Jacques, 81,550.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la nuit de dimanche à lundi, à onze heures, à l'Élysée.

M. Floquet a déclaré que le cabinet est prêt à démissionner si M. Carnot croyait que cette démission faciliterait la solution des difficultés en présence desquelles le gouvernement va se trouver.

Plusieurs ministres ont émis l'avis qu'il convenait de former un nouveau cabinet comprenant les membres influents de toutes les fractions républicaines.

Le président de la République a conféré dans la soirée avec MM. Ferry, Tirard, Waldeck-Rousseau et autres personnages politiques.

Les journaux républicains reconnaissent que la république a subi un grave échec, mais ils ajoutent que cela ne suffit pas pour se décourager. Il faut garder le sang-froid, resserrer l'union de tous les républicains contre le césarisme menaçant.

Les journaux monarchistes disent que le succès de Boulangier est la condamnation de la République parlementaire et le présage de sa chute prochaine.

Les journaux boulangistes expriment une opinion analogue et font ressortir que le vote des électeurs de la Seine atteint surtout le gouvernement.

Un nouveau conseil de cabinet tenu dans la matinée de lundi s'est occupé surtout des mesures à prendre en cas de tentatives de désordre ; mais le désordre est improbable, jusqu'à présent du moins ; la physionomie de Paris est absolument calme.

M. Carnot, président de la République, est résolu à faire son devoir avec calme et sang-froid, à assumer toutes les responsabilités que la situation pourra lui imposer et à ne pas abandonner le pouvoir avant le terme fixé par la constitution.

Le bruit court que le cabinet inclinerait à proposer la dissolution et les élections générales en avril, après avoir modifié la législation électorale de façon à réprimer toute menée plébiscitaire.

Quelques députés voudraient des mesures énergiques contre Boulangier. Ils conseillent de charger le général Campenon de former un nouveau cabinet.

— Election législative de la Côte d'Or : M. Bargy, républicain, 25,545 voix ; Prost, radical, 22,783 ; Boulangier 11,707. Ballottage.

— Il paraît que Jack l'éventreur, dont la série de crimes vient de faire tant de bruit à Londres, a tenu sa promesse et passé sur le continent, car, dans une seule soirée, il a déjà tenté d'assassiner deux femmes. La police française, plus heureuse que celle d'Angleterre, possède déjà son signalement exact.

Enfin, une tentative d'assassinat commise, rue St-Jacques, sur une pauvre mercière âgée de 70 ans, vient de renouveler l'épouvante dans ce quartier où, tout dernièrement, une autre vieille femme, la veuve Roux, a été assassinée par un caporal d'infanterie, en congé à Paris, et qui est en ce moment au Dépôt.

CHRONIQUE LOCALE

Concert de bienfaisance.

Les personnes qui désirent passer une soirée musicale et contribuer en même temps à une bonne œuvre n'ont qu'à prendre une carte de première ou de seconde au concert qui sera donné samedi prochain, 2 février, dans la grande salle des Alpes, et dont le produit sera exclusivement affecté à l'achat d'habillements pour les enfants pauvres qui se préparent à la première communion.

L'indication du but suffirait à elle seule pour garantir le succès de cette soirée, car on ne fait jamais appel en vain à la charité bulloise ; mais le concert lui-même, organisé d'une manière toute nouvelle, est certainement de nature à tenter les plus indifférents.

Nous entendrons une série de morceaux de piano exécutés par de jeunes enfants de 8 à 15 ans, tous élèves de notre sympathique directeur qui ne néglige aucun moyen de faire naître dans la jeunesse de nos écoles le goût de la musique. Cette partie du concert sera surtout amusante par le nombre et la diversité

des artistes qui se succéderont sur l'estrade. Nous trouvons l'innovation très heureuse, n'aurait-elle pour but que d'habituer ces jeunes et timides débutants à jouer au piano devant un nombreux public.

Pour la première fois, le Chœur mixte, qui a déjà fait ses preuves aux fêtes de Noël et du Nouvel-An, se fera entendre dans ce concert.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans nos soirées musicales ; et nous saluons avec plaisir la fondation de cette nouvelle société harmonique, destinée à rendre de précieux services dans nos fêtes religieuses et profanes.

Enfin, la Chorale de Bulle veut bien prêter son concours pour la pleine réussite du concert du 2 février ; c'était du reste bien à elle à venir encourager, de sa présence, les jeunes artistes qui débiteront samedi : quand on a un passé aussi brillant que celui de la Chorale, on est bien fait pour donner l'exemple du travail opiniâtre et persévérant, le plus sûr garant du vrai succès.

VARIÉTÉ

UNE AUMONE 7

NOUVELLE
PAR GEORGES RÉGNAL (de la Société des gens de lettres).

(Fin.)

Son pauvre être malade ne pouvait sans faiblir supporter de pareilles secousses.

Il fondit en larmes et quand il arriva dans la prison provisoire où il devait passer la nuit, il tomba évanoui.

Le lendemain, — après avoir été interrogé par le commissaire de police et chargé par le trop zélé garde champêtre, qui, pour se faire honneur de sa capture, lui attribua une résistance dont elle n'avait eu que la passagère intention, — Pierre Maréchal fut dirigé sur Paris pour y être mis à la disposition d'un juge d'instruction.

La porte d'une élégante salle à manger, ouverte sur un jardin dont la limite se baignait dans les eaux calmes du lac, laissait pénétrer avec le parfum des fleurs les brises rafraîchissantes de la fin d'un beau jour.

Trois personnes dans la pièce achevaient leur repas. Une ravissante jeune femme, à la parure distinguée, égrenait de ses doigts fins une grappe de raisin, tandis que deux messieurs, enveloppés dans la fumée odorante du tabac oriental, dégustaient en amateurs leur tasse de café.

L'un d'eux était un jeune et charmant garçon. L'autre, un peu plus mûr, mais plutôt sérieux qu'agréable, avait dans l'ensemble de son type quelque chose qui révélait le magistrat.

Il parlait depuis un moment, causant de choses judiciaires, racontant l'anecdote drôlatique de la correctionnelle ou l'épisode tragique de la cour d'assises. Il vint à traiter des difficultés que le juge rencontre parfois à démêler le faux du vrai.

— Tenez ! disait-il ; — aujourd'hui même je me suis trouvé fort perplexe pour prononcer sur un individu tout justement arrêté non loin d'ici, dimanche dernier : — à Enghien. Il m'a tout l'air d'appartenir à une association de faux-monnayeurs, mais à côté de certains indices je place les détails d'une histoire sentimentale très attendrissante... Bref, j'ai fait maintenir son arrestation en attendant qu'on vérifie ses dires...

— Et cette histoire, quelle est-elle ?... demandèrent les deux hôtes spontanément, saisis en même temps d'un pressentiment identique.

Le magistrat reproduisit sommairement le récit trop véridique de Pierre Maréchal, que les deux jeunes époux reconnurent pour le pauvre homme à qui leur aumône avait été si néfaste !

Ainsi qu'on le peut penser, le mal fut réparé. Le lendemain, le prisonnier remis en liberté retournait au logis où maintenant régnait le bien-être... Louise que son affection alarmée avait à tort cru perdue, se remit peu à peu. Grâce au généreux et charmant couple de St-Gratien, ils ne tardèrent pas à revoir le jour, la tranquillité assurée par le travail.

Au fond de leurs cœurs, ils restent convaincus de devoir à l'ango envolé ce retour au bonheur, mais ils ne le disent pas, parce qu'on rirait d'eux. — D'ailleurs, ils ne parlent pas davantage de la reconnaissance et du dévouement dont leurs âmes sont pleines à l'égard de leurs bienfaiteurs, car les sentiments vrais sont ceux que souvent on exprime le moins.

— Nous rendons nos lecteurs attentifs au prospectus qui accompagne notre journal, concernant les produits hygiéniques de Fréd. Golliez, pharmacien à Morat.

MISES PUBLIQUES

Il sera exposé en vente par voie de mises publiques, **lundi 18 février prochain**, dès 10 heures du matin, sous de favorables conditions de paiement, les immeubles désignés ci-après :

- COMMUNE DE GRANDVILLARD**
 Art. 964, N° 1, fol. 25. Village. Réservoir de 5 mètres (55 pieds).
 Art. 965, N° 1, fol. 26. Village N° 241. Remise et bûcher de 81 centiares (8 perches 75 pieds).
 Art. 966, N° 1, fol. 27. Village. Jardin d'un are trente-cinq centiares (15 perches 15 p.).
 Art. 967, N° 1, fol. 28. Village N° 73. Grange et écurie d'un are cinquante-trois centiares (16 perches 15 pieds).
 Art. 968, N° 1, fol. 29. Village N° 73. Aubergerie et place de cinq ares quatre-vingt-quatorze centiares (66 perches).
 Art. 969, N° 1, fol. 30. Village N° 0. Etable à porcs de neuf centiares (1 perche 40 pieds).
 Art. 970, N° 2, fol. 39. Village. Jardin. Jardin de soixante-trois centiares (7 perches 30 pieds).
 Art. 971, N° 4, fol. 9. La Riaz, pré de quatre-vingt-deux centiares (9 perches 10 pieds).
 Art. 972, N° 4, fol. 12. La Riaz, pré de un are quatre-vingts centiares (19 perches 70 pieds).
 Art. 973, N° 6, fol. 53. Fin des Praz, pré de cinquante-deux ares soixante-quatorze centiares (1 pose 186 perches).
 Art. 974, fol. 12, N° 35. Combes, pré de quarante-neuf ares quatre-vingt-quinze centiares (1 pose 155 perches).
 Art. 975, fol. 15, N° 2. Auges de la Porta, pré de quatre ares quatre-vingt-six centiares (54 perches).
 Art. 976, fol. 20, N° 88. Mequa, pré de vingt-six ares soixante-trois centiares (297 perches), grevé d'une servitude.
 Les mises auront lieu dans la lita aubergerie de l'Agneau.

Au nom des héritiers
 d'Auguste Morand et de Virginie Musy
 née Morand,
 28] Le gérant : L. ROBADEY, greffier.

AVIS

J'ai l'honneur d'informer l'honorable public de Bulle et des environs que j'ai repris la suite de la **boulangerie Dubois** (maison Remy, Grand'rue 166).

Par une marchandise de première qualité, je m'efforcerais de mériter la confiance qu'on voudra bien me témoigner.
 Se recommande
 37] G. Debeli.

A VENDRE

Un métier de tisserand. [41
 S'adresser à Boniface BRASEY, à Morlon.

Avis important
 AUX GRANDS MÉNAGES

On trouvera à la boulangerie J. SCHNEIDER, successeur de L. Clerc, à Bulle : **Pain de ménage à 28 cent. le kg.**, ainsi qu'une grande quantité de son à prix modéré. [26

En vente

à la Caisse d'amortissement, à Bulle, des obligations à primes de la ville de Fribourg à **13 fr. 50**. Prochain tirage des séries : 15 février prochain. A sortir : 10 lots de 2000 fr.; 9 de 1000 fr. et 631 de 13 fr. [47

A l'imprimerie de « la Gruyère », Bulle :

ANNUAIRE

ou
 ALMANACH DE POCHE

pour le canton de Fribourg
 en différentes reliures, de 1 fr. à 2 fr. 50.

Etrences fribourgeoises pour 1889.

AVIS

Les personnes intentionnées de vendre du foin sont instamment priées de s'adresser à M. Auguste GEX, à Bulle, lequel se charge du mesurage à prix réduit. Travail prompt, soigné et surtout exact.
 Bulle, le 29 janvier 1889.
 49] Auguste Gex.

PETITE MÉTHODE

DE
 STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ

POUR ÉCOLES
 avec les
 EXERCICES STÉNOGRAPHIQUES
 (pour apprendre soi-même).
 En vente à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle, au prix de 30 centimes.

Confrérie des Vignerons.

FÊTE DE 1889

Décor. — Chars. — Attributs.

La commission recevrait des offres pour les fournitures ci-après :

- Deux bœufs blancs } habitués au joug.
- Deux bœufs rouges } habitués au joug.
- Dix belles vaches de différentes races.
- Quatre beaux chevaux blancs (pour mener le char de Bacchus).
- Deux chevaux { des tonneliers).
- Deux chevaux { du vigneron et pressoir).
- Deux chevaux blancs { du meunier).
- Deux juments avec poulains, si possible, et une charrue.
- Un char à échelles (pour le foin) et deux chevaux.
- Un char avec ustensiles de chalet et un cheval.
- Un traîneau pour bûcherons et un cheval.
- Une herse et un cheval.
- Deux ânes forte taille pour mener la chaumière.
- Un âne de selle.
- Deux boucs.
- Six jeunes montons blancs.
- Quatre chèvres.

Pour offres et renseignements, s'adresser d'ici au 15 février prochain au président sousigné.

Commission des décors, chars et attributs :

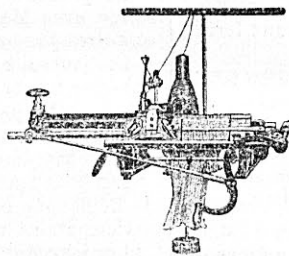
Le Président, F. GUNTHERT
 Le Secrétaire, B. JOMINI

48] (01642V)

FABRIQUE DE

Machines à tricoter

Edouard DUBIED & Co, à Couvet
 (canton de Neuchâtel).



Machines pour familles et ateliers produisant rapidement et économiquement les bas, chaussettes, jupons, caleçons, gilets de chasse, etc., de même que les articles de fantaisie. Conditions avantageuses. Garantie. Envoi gratis du prix-courant. [10

Ivrognerie. Attestation.

Le malade a été guéri à son insu, grâce à votre traitement par correspondance et vos remèdes inoffensifs. Il peut encore boire un verre, mais la tendance à boire trop s'est tout à fait perdue. Vevey, septembre 1888. Jean Frey. — La moitié des frais après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratuits. S'adresser à l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [3]

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 PAR L'EMPLOI DE
 L'Élixir, Poudre et Pâte Dentifrices
 DES
RR.PP. BÉNÉDICTINS
 de l'Abbaye de Soulac (Gironde)
 Dom MAGUELONNE, Prieur
 2 Médailles d'Or : Bruxelles 1850, Londres 1854
 Les plus hautes Récompenses
 INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD.
 « L'usage journalier de l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
 « C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »
 Élixir, 2', 4', 8', 12', 20'; Poudre, 1', 25', 2', 3'; Pâte, 1', 25', 2'.
 Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux
 Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

LA NEW-YORK
 Compagnie d'assurances sur la vie, fondée en 1845.
 Concessionnée par le Conseil fédéral suisse par arrêté du 26 janvier 1887.

Fonds de garantie, **430 millions**, entièrement réalisés.
 (Système de la mutualité à primes et engagements fixes : les assurés sont donc uniques propriétaires des fonds de garantie et de tous les bénéfices.)
 Dépôts et placements immobiliers en Europe : **4 millions**.
 Extraits du 43^e compte rendu (31 décembre 1887) :
 Total de l'actif Fr. 430,561,801
 Total des recettes » 114,288,569
 Assurances nouvelles conclues en 1887 » 553,228,221
 (Environ un tiers de plus que toutes les compagnies françaises réunies.)
 Assurances en cours au 31 décembre 1887 » 1,860,183,415
 Direction générale pour la Suisse : 21 Grand-Place, Vevey.
 Agent pour la Gruyère : P. BRUNISHOLZ, à Bulle. [409

Photographies de Sa Grandeur
 Monseigneur MARILLEY

à l'imprimerie de LA GRUYÈRE, à Bulle : Petit format, 50 c.; grand format, 1 fr.

Sous la Croix-Blanche à BULLE :

- Grains divers comprimés;
 - Graine et tourteau de lin entiers et moulus;
 - Mais décortiqués et moulus;
 - Blés rouges et noirs pour la volaille;
 - Farines, sons et avoines.
- PRIX TRÈS RÉDUITS [696 45]

BOIS A VENDRE

144 belles billes de sapin, entassées au Pâquis, aux Chevaux, près de la Part-Dieu.
 Les offres cachetées seront reçues jusqu'au lundi 4 février 1889, à 6 heures du soir, au bureau du soussigné, où les conditions sont déposées.
 DUPRÉ, notaire.

A moitié du prix de vente :
 Tout le matériel à écrire, formant
 une papeterie à 2 fr.

- Prix en magasin. Fr. — 40
 Une belle boîte » 2 —
 100 feuilles beau papier de poste » 1 —
 12 excellentes plumes » — 30
 1 porte-plume et 1 crayon, 10 c. pièce » — 20
 1 flacon d'encre noire à écrire » — 30

Vente en magasin, Fr. 4 20
 Le tout dans une boîte élégante, avec compartiments, au lieu de 4 fr. 20, seulement 2 fr.

Moi, Anna CSILLAG,



avec mes superbes cheveux à la Loreley, longs de 185 centimètres, que j'ai fait pousser à la suite d'un usage continu de 14 mois de la pommade que j'ai moi-même inventée, je suis seule capable de favoriser la croissance des cheveux, d'empêcher leur chute, de fortifier le cuir chevelu! — Seule, je puis également faire croître la barbe des messieurs, une barbe abondante, souple et forte!

Ma pommade produit après un court usage l'abondance et la beauté des cheveux et de la barbe et les empêche de blanchir jusqu'à un âge très avancé. Le prix d'un flacon est de 5 fr.

Envoi contre mandat postal ou contre remboursement dans le monde entier.

CSILLAG & Co
 Budapest, Königsgasse 52,
 où toutes les commandes doivent être adressées. [473

A vendre :

A 15 francs le cent, rendus devant la maison, des **gagots secs**, provenant de bois de nettoyage. — S'adresser au garde-forestier Leclerc, à Bulle, ou au soussigné.
 677] DUPRÉ, notaire.

Indispensable

dans toute famille et dans chaque atelier :
CIMENT UNIVERSEL

de PLESI-STAUFFER
 pour raccommoder tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle, pierres à aiguiser, marbre, métal, corne, bois, ainsi que des meubles endommagés, de la quincaillerie, des jouets, poupées, pipes, pour fixer les boutons, manches, les bords de lampes, pour coller le papier, carton, drap, cuir, etc. Meilleure colle pour les ouvrages de scie à contourner.
 En vente à 70 cent. le flacon avec mode d'emploi à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle. [228

Etiquettes gommées

POUR VINS ET LIQUEURS
 de 30 à 50 cent. le cent.

Carnets de laiterie, etc.

Etiquettes en parchemin, etc.
 Prix des plus modérés.

ENVELOPPES COMMERCIALES
 avec raison sociale imprimée, 4 fr. 50 le mille.
PAPIER A LETTRES
 grand et petit format, depuis 10 c. les 3 cahiers.

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 6 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 2 fr. 50; 3 mois, 1 fr. 50; 1 mois, 50 cent. payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prière (aussi) de faire bon accueil à nos prochains.

BULLE

NOUVEAU

Conseil fédéral. — Hammer, président par télégramme à S. de Hongrie la part qu'au deuil qui vient de Le Conseil fédéral ministre de Suisse léances au ministère pire austro-hongrois

Corps diplomatique triche-Hongrie, M. vers le 15 février.

Traité de commerce Rome au Journal de « J'apprends à l'avec une satisfaction de lundi, la stipulation suisse.

S. M. a combattu, quand M. Bava Ce soir, à la fin du conseil et minist casion de la signature de deux peuples les et l'Italie, au roi d' fédération helvétique buvant « à ce gala et à son très digne seil et ministre des

Zurich. — Ce le tribunal criminel tive de meurtre à

FEUILLETON

L'OR

PA

— Un geigneur! fit cela?

— C'est une sorte d' On ne doit pas crach Chaque matin on voit contient environ huit Lâ-bas, dans le coin les cabinets.

Maintenant, vous al face de vous, qui porte LE PRÉVENU DANS SA CE Si vous avez quelq les donnerai.

Marchand obéit et l' « Il est expressém haute voix, ou de cher les autres détenus, soi Il passa quelques lig plus bas :